

Commission territoires

Orientation des travaux de la commission

La commission territoires a été créé à l'occasion de l'Assemblée générale de 2021, suite aux travaux des membres portant sur les orientations stratégiques. Elle s'est réunie en mai 2022 pour élaborer une feuille de route sur 2023 – 2024, validée lors du Conseil d'administration du 16 septembre 2022. Sur cette base, une seconde réunion a permis de prioriser les travaux et de dessiner des pistes d'actions.

A présent, les membres de la commission souhaitent porter leur réflexion à la connaissance du conseil d'administration du Mouvement associatif de sorte à s'assurer que ces pistes d'actions identifiées s'intègrent bien dans les enjeux actuels du Mouvement associatif et enfin, si tel est le cas, obtenir un mandat pour poursuivre l'une ou l'autre de ces pistes.

1- Les axes identifiés en 2022

Après un tour des attentes des participants, la réunion du 10 mai 2022 a permis à partir de s'approprier les enjeux et ensuite de les décliner en objectifs.

Les cinq enjeux ont été détaillés comme suit :

Développer une meilleure articulation entre membres nationaux, régionaux et infra-régionaux	Mieux positionner et renforcer le poids des acteurs associatifs dans l'ESS	Développer les relations avec les élus et agents des collectivités territoriales	Renforcer la coopération inter associative à l'échelle locale	Mieux répondre aux inégalités de maillages territoriaux
Renforcer l'animation du réseau Redonner du sens et un projet commun à l'action associative Mieux articuler le national et territorial.	Faire reconnaître les spécificités du modèle associatif Favoriser les coopérations entre les différents acteurs de l'ESS Faciliter les allers-retours entre les différentes familles de l'ESS	Réaliser un diagnostic partagé et renforcer la coopération avec les collectivités territoriales. Sensibiliser les élus et agents autour du modèle associatif.	Renforcer la coopération inter-associative à l'échelle territoriale Identifier des pratiques inspirantes et les valoriser	Mieux appréhender les inégalités territoriales, en se rapprochant notamment d'instituts/organisations spécialisés sur le sujet. Identifier la manière dont on se saisit de cette question au sein du Mouvement associatif.

En amont de la réunion du 27 janvier 2023, le groupe pilote de la commission a choisi de faire du premier enjeu un objet transverse de la commission, une finalité à atteindre au moyen de ses travaux réunissant, de fait, des membres nationaux et régionaux. Le groupe pilote considère que



le deuxième enjeu rejoint les sujets de la commission Economie, et préconise donc qu'il ne soit pas traité par cette commission. Restent donc 3 enjeux qui entrent dans le périmètre de notre commission :

Développer les relations avec les élus et agents des collectivités territoriales ;

Renforcer la coopération inter associative à l'échelle locale ;

Mieux répondre aux inégalités de maillages territoriaux.

2- Le développement des relations avec les élus et agents des collectivités territoriales ; axe prioritaire retenu par la commission

Les membres de la commission ont proposé l'axe 3 « Développer les relations avec les élus et agents des collectivités territoriales » comme prioritaire pour le lancement des travaux de la commission, lors de la réunion du 27 janvier 2023.

Remise en contexte

Les associations participent au bien-être territorial comme en atteste le sondage IFOP sur le sujet : 87% des Français considèrent les associations comme des acteurs importants du territoire, et c'est particulièrement vrai pour les habitants des villes isolées et des communes rurales. Ce même sondage désignait comme acteurs clés pour le bien-être dans les territoires : le maire & le conseil municipal (76%), et les associations (46%).

Ceci étant dit, les membres de la commission font le constat dans leur réseau national comme régional qu'il est nécessaire de donner les clés aux acteurs publics comme associatifs pour renforcer la relation.

Il s'agit pour les premiers de mieux appréhender les spécificités du modèle associatif et de les sensibiliser autour de ces enjeux (développement de la coopération, subvention vs commande publique...) et pour les seconds, de mieux cerner la répartition des compétences entre les différents échelons, de fournir des outils et des éléments de langage et de posture pour mieux interpeller les élus et agents des collectivités territoriales.

Concernant la sensibilisation des agents et élus des collectivités, il convient de rappeler que Le Mouvement associatif a d'ores et déjà commencé à travailler cette question via notamment la réalisation d'un outil « le kit asso de l'élu.e » pour favoriser la dynamique partenariale entre les élus locaux et les associations du territoire. Ce kit s'adresse aux élus locaux, aux services vie associative des collectivités territoriales. Par ailleurs, le livret Municipales 2020 : une richesse locale vient également proposer des engagements en faveur de la vie associative aux élus locaux



et d'évaluer leur prise en compte des questions associatives¹. Ces kits pourraient faire l'objet d'une réactualisation, remodelage plus intemporel.

Concernant :e soutien aux acteurs associatifs, les membres notamment en lien avec leur réseau territorial ont soulevé que si l'on a pu inciter les élus et agents à se rapprocher des acteurs associatifs, ces derniers ne sont pas nécessairement outillés pour assurer une relation d'égal à égal. Ainsi un travail de vulgarisation des compétences mais aussi de renforcement du positionnement des acteurs associatifs pourraient être réfléchi.

En outre, le Mouvement associatif mène des projets en lien plus ou moins direct avec les agents et élus des collectivités locales.

Parmi ceux-ci :

Développement de Guid'Asso dans 10 régions avec un maillage visé à l'échelle de l'EPCI ;

Echanges et contributions récentes et à venir avec le CNFPT notamment dans le cadre des rencontres territoriales sur la vie associative ;

Perspectives de participation du Mouvement associatif au Salon des Maires en novembre 2023.

Pour aller plus loin sur ce point, la commission identifie plusieurs pistes de travail dont les priorités restent à définir en cohérence avec celles du Mouvement associatif et de son calendrier de travail :

- **Objectif 1 : Améliorer la connaissance des spécificités du modèle associatif et de ses enjeux auprès des élus et des agents des collectivités territoriales.**

Faire évoluer les ressources existantes (kit asso de l'élu) en intégrant un volet visant à favoriser les dynamiques de coopération territoriale² :

- Sensibiliser aux enjeux de la coopération inter-associative (sur la base de la charte coopération QPV)

¹[Plaquette LMA-Municipales 2020-V3.indd \(le mouvement associatif.org\)](#)

² La Ville de Nanterre, Accueil et Promotion à Bourges, ID 37 en Indre-et-Loire, La Ville d'Angers, Le Mouvement des Régies nous ont sollicité sur le sujet.



- Promouvoir la **coopération entre associations et pouvoirs publics** (sur la base de la charte d'engagements réciproques et en s'appuyant sur la démarche d'accompagnement à la coopération menée par le Mouvement associatif de Bretagne³⁾)

Le Mouvement associatif de Bretagne, dans le cadre de son animation territoriale, a développé une méthode d'animation permettant à des collectivités locales d'être accompagnées sur la coopération avec les associations selon 4 niveaux de coopération :

Information, consultation, concertation et co-construction

Effets positifs attendus :

- Alimenter les relations avec les acteurs publics à court terme notamment en diffusant ces éléments lors des évènements du CNFPT, de Régions de France, à l'occasion du Salon des Maires.
 - Renforcer les interlocutions entre acteurs associatifs et acteurs publics en dépassant la relation financeur-financé.
 - L'animation du kit pourrait se penser plutôt dans la perspective des prochaines élections municipales à compter de début 2025
-
- **Objectif 2 : Outiller les acteurs associatifs afin de renforcer leur lien avec les collectivités territoriales**
 - Création d'éléments de langage à destination des associations pour mieux appréhender les compétences des collectivités territoriales et la manière d'interpeller les agents et élus.

³ Depuis 2019, et sur un temps long (plusieurs années), le Mouvement associatif de Bretagne a accompagné 3 villes (Brest, Lamballe Armor et Concarneau) et 1 Agglomération (Guingamp Paimpol) dans cette démarche.



Effets positifs attendus :

- Renforcement des acteurs associatifs et de la plus-value de l'action associative sur le territoire. Ceci aurait aussi des effets positifs sur la coopération inter-associative dans les territoires et mieux répondre aux inégalités de maillage territorial (remarque : ceci découlerait aussi du 2^{ème} effet ci-dessous)
- renforcement des liens avec les associations non fédérées, avec des canaux de diffusion via nos projets QPV ou encore le dispositif Guid'Asso
- tisser/renforcer le lien avec les associations d'élus qui pourraient être mobilisés sur le projet

Au regard de l'existant et du potentiel de demandes, nous souhaiterions attirer l'attention du Conseil d'Administration sur le premier objectif et valider avec lui la pertinence de poursuivre dans cette voie.